



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte universitaire

Question écrite n° 119104

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les recommandations inscrites dans le rapport de la Cour des comptes sur la « carte universitaire d'Ile-de-France : une recomposition nécessaire », de décembre 2006. Parmi celles-ci, les Sages de la rue Cambon demandent que l'État fasse évoluer les critères et les modalités de l'habilitation des formations, en opérant un tri parmi les créations nombreuses ayant accompagné le basculement au LMD dès les prochaines vagues contractuelles, en utilisant davantage les résultats de l'évaluation des formations et en introduisant explicitement des critères d'efficience. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son sentiment et ses intentions relativement à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119104

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2038